

colorchecker CLASSIC



xrite





28. Dec. 1677.

Provis de la charge de  
gentilhomme ordinaire  
des loys, accordée à  
Claude de Venatet  
la dernière du mois  
de Montplaisir  
Pontac.

Le jour d'aujourd'hui xxviii<sup>e</sup> Decembre l'Éminentissime Le Roy en son Conseil Privé & secret Ayant vu et considéré  
 les bons et fidèles services que ses. Claude de Venatet luy a rendus et eut en toutes les occasions qui luy sont offertes avec de  
 premier de son courage et affection et desirant en cette considération l'appointer de sa personne pour ses services ordinaires  
 dans la confiance qu'il prend en sa fidélité SA MA<sup>te</sup> luy a accordé la charge de gentilhomme ord.<sup>re</sup> de sa maison  
 au lieu et place dud. de Montplaisir François de Pontac lequel luy est volontairement desmis en sa faveur par sa  
 provision et attachée, veult et entend sad. ma<sup>te</sup> que luy soit couru et employé dans lesd. de gentils hommes ord.<sup>re</sup>  
 au lieu et place dud. s. du Pontac, et par de gages et appointements qui y appartiennent par les Dispositions de son  
 espargne puis et a venir lui en tout que ses autres de pareille qualité Et en l'ordre du plus breux quelle a voulu  
 signés de sa main et ebe contresigné par moy son. en son cou. de l'Etat. et se de ses commandements.

Louis

Et memoire



1633

Benet &

Smith & Humm

& Sematel

38106

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*